



Paris, le 18 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNOCAM décide de devenir signataire des nouvelles conventions nationales entre l'UNCAM et les opticiens et les audioprothésistes

Saisi par l'UNCAM sur sa décision de signer les conventions nationales liant l'assurance maladie obligatoire et les représentants des opticiens d'une part et des audioprothésistes d'autre part, le Conseil de l'UNOCAM a donné à l'unanimité son accord pour que l'UNOCAM devienne signataire de ces conventions.

Dans ses délibérations n°6 et n°7, l'UNOCAM indique que ces nouveaux textes posent les bases d'un cadre conventionnel rénové entre l'assurance maladie obligatoire et ces professions, dans le contexte du déploiement de la réforme du 100% Santé.

En tant que signataire, l'UNOCAM sera représentée dans les instances conventionnelles qui vont se mettre en place et participera aux côtés de l'assurance maladie obligatoire au dialogue avec ces professions sur les sujets relevant des conventions.

Avec sa signature, l'UNOCAM ouvre la voie à une approbation sans délai par les pouvoirs publics de ces conventions nationales qui - rappelons-le - portent sur des domaines où les organismes complémentaire santé sont financeurs majoritaires.

Maurice Ronat, Président de l'UNOCAM : *« Nous sommes en accompagnement des travaux engagés par l'UNCAM avec ces professions et rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que nous soyons signataires de ces conventions. Au regard des enjeux pour les organismes complémentaires, il est important que l'UNOCAM soit partie prenante du dialogue conventionnel ».*

Consultez l'intégralité des délibérations n°6 et n°7 sur le site www.unocam.fr

L'UNOCAM :

Créée en 2005, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM) est née de la volonté des principales familles de complémentaires santé – FNMF, FFA et CTIP - de travailler plus étroitement ensemble. Aujourd'hui, l'UNOCAM est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance maladie et de son financement. Dans ce cadre, elle est consultée sur tout projet de texte et est invitée à participer aux négociations conventionnelles aux côtés de l'Assurance maladie obligatoire (UNCAM).

Contact presse : Delphine Benda – 06 76 75 54 39 / delphine.benda@unocam.fr